



M
I
R
O

M
A
T
I
S
I
W
I
N

Mathew Lagacé

Secrétaire suppléant de la Commission de l'aménagement du territoire

**Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires
3e étage, bureau 3.18 Québec (Québec)
G1A 1A3**

Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248

Commission de l'aménagement du
territoire

Déposé le : 1^{er} octobre 2013

N° de dépôt : CAT- 050

Secrétaire : Mathew Lagacé

Projet de mémoire : Projet de loi sur l'économie sociale

Les Atikamekw reconnaissent la contribution de l'économie sociale au développement de leurs communautés et invitent le Gouvernement du Québec à inclure des mesures les visant dans le prochain plan d'action sur l'économie sociale

Le Gouvernement du Québec a déposé le 19 mars dernier un projet de loi cadre sur l'économie sociale (projet de loi no. 27). En plus de reconnaître la contribution de l'économie sociale au développement socioéconomique du Québec et de désigner le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité comme étant les interlocuteurs du Gouvernement en cette matière, le projet de loi vise surtout à assurer que l'ensemble des ministères prennent en considération l'économie sociale dans les mesures et programmes gouvernementaux ainsi que dans l'élaboration d'outils destinés aux entrepreneurs.

La contribution des Atikamekw dans le développement de coopératives Atikamekw : Études de cas

Mobilisation des communautés et du Gouvernement du Québec :

Apport du Gouvernement du Québec dans le développement de la Coopérative de solidarité des arts via la Politique nationale sur la ruralité (pacte rural)

Coopérative Inter-Nations :

Potentiel structurant au niveau du développement local avec synergie avec le développement du secteur forestier. Fondée par des travailleurs sylvicoles de la Communauté en mai 2009, la coopérative de travail est à sa troisième année d'opérations. Avec déjà 3,7 millions d'arbres reboisés et plus de 600 hectares de débroussaillage toujours en opération dans le secteur du Maki,

Service Santé Opitciwan
15, Wapictan
Obédjiwan, Qc
GOW 3B0

Tél.: (819) 974-8822
Téléc.: (819) 974-8876



Coop Inter-Nations embauche pas moins de 20 à 40 travailleurs Atikamekw chaque année selon les besoins. La supervision des travaux et des travailleurs se fait par une équipe ATIKAMEKW. M Jean Paul Awashish est le responsable principal des opérations envers les clients tels que Foresterie Nordic, Gestion Forestière Saint-Maurice, Coopérative Forestière de Girardville et Scierie Opitciwan.

Coopérative de solidarité des arts Nehirosiw :

Le projet de coopérative d'artisanat atikamekw, lancé en 2008, a reçu l'appui financier important du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Gouvernement du Québec. Ce projet de laboratoire rural par la création de la coopérative d'artisanat atikamekw constitue, à la base, une démarche importante de mobilisation qui a pour objectif de rassembler, dans chacune des communautés atikamekws, des acteurs et des intervenants socioculturels et économiques afin de développer et de soutenir le secteur de l'artisanat atikamekw. Au-delà du projet de développement, nous pouvons affirmer que le développement coopératif et le développement de l'économie sociale chez les atikamekw peuvent s'étendre vers d'autres contextes similaires de développement local en milieu autochtone.

Le pont entre les valeurs associées au secteur de l'économie sociale et les traditions des Atikamekw :

(Dès lors, la solution coopérative propose une approche adaptée de développement économique des communautés autochtones canadien et dans le Nord du Québec. Les coopératives représentent un modèle d'organisation qui correspond aux valeurs et aux pratiques des Premières Nations, dont la conception de propriété commune.)

La notion de propriété privée ne fait pas partie des traditions de la Nation Atikamekw. Même si nos communautés connaissent et vivent un essor du secteur privé, il n'en demeure pas moins que les entreprises de bande et les entreprises collectives occupent une place prépondérante dans le développement de nos communautés. Cette notion de « propriété collective », ancrée chez les Atikamekw, chez les Premières Nations peut être considérée comme une condition favorisant l'émergence de l'économie sociale au sein de nos communautés.

(De plus, les notions d'économie sociale et de développement local sont étroitement liées à la méthode de gestion des coopératives, en ce qu'elles trouvent leurs sources dans une démarche misant sur la démocratie, le partenariat et la prise en main des collectivités locales de leur



M
I
R
O

M
A
T
I
S
I
W
I
N

développement. La création des coopératives permet d'opérer le transfert entre les principes et les modes de fonctionnement traditionnels dans un contexte actuel adapté à la société atikamekw. Le développement d'une coopérative chez les Atikamekws conviendrait bien au milieu, car l'entreprise coopérative propose une structure et une dynamique de gestion qui rejoint davantage la culture et les valeurs propres à cette nation.)

Nos demandes :

Que le Gouvernement prenne en considération les besoins des Atikamekw en ce qui concerne le développement de l'économie sociale et reconnaisse également leur contribution au niveau du développement de ce secteur d'activité économique

Que le Gouvernement du Québec adopte des mesures pour les Atikamekw dans le prochain plan d'action gouvernemental : soutien technique et financier

Service Santé Opitciwan
15, Wapictan
Obédjiwan, Qc
G0W 3B0

Tél.: (819) 974-8822
Téléc.: (819) 974-8876